

MAIRIE
De
V I R A

0 9 1 2 0

Tél/Fax 05 61 68 71 50
Mairie.vira@orange.fr

Affichage

09120 - VIRA

Vira, le 23/10/2008

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 octobre 2008 à 18h00
convoquée le 15 octobre 2008

Présents : Christian AUTHIE, Philippe BABIN, Gilles BERDOT, Igor CABEZOS, Jean-Louis CLAUZET, Viviane JURADO, Hélène POUJOL, Jean-François SPRIET

Absents : Eric LLORENS, Pierre BRICOUT, Dominique JALLIER

Pouvoir : Dominique JALLIER à Jean-François SPRIET

Secrétaire : Jean-Louis CLAUZET

Séance consacrée à l'arrêt du projet de PLU avec la présence de Monsieur Badiane d'URBADOC

1. finalisation du plan d'assainissement

Dernières retouches collectives du plan de raccordement des réseaux d'assainissement

2. Bilan de la concertation

Analyse des remarques recueillies tant en réunion publique que dans le cahier de concertation. Réflexions et point sur les réponses données.

M. le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles s'est déroulée la concertation (étapes et réunions multiples avec le conseil, la population et les services de l'Etat et du Département)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de clore la phase de concertation

3. Délibération arrêtant le projet du Plan Local d'Urbanisme

Rappel au Conseil municipal des conditions dans lesquelles le plan local d'urbanisme (PLU) a été élaboré, et à quelle étape de la procédure il se situe, des motifs de cette élaboration, des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et des grandes décisions (zonage, règlements...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'arrêter le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de VIRA tel qu'il est présenté.

Ce projet sera maintenant communiqué pour avis aux différents services de l'Etat et du Département (6 exemplaires papier et 8 exemplaires sur CD).

4. prochaines étapes

- validation des délibérations par les services de la légalité
- avis des « services de l'Etat et du Département » dans un délai de 3 mois
- enquête d'utilité publique (1 mois)
- approbation définitive
- Entre-temps, le dossier sera consultable en mairie et la population en sera avertie par courrier et voie de presse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.